

Le présent contrat de licence d'utilisation est conclu entre vous, personne physique ou morale, « l'utilisateur final », et EASYSCOL représentée par M. CRUCHET Sylvain inscrit au Registre du commerce sous le numéro 485.227.235 dont le siège est situé 2, impasse des Carrières 89100 SENS – France - créateur, développeur et éditeur du Logiciel.

Les termes du présent contrat s'appliquent à l'utilisation du Logiciel en ligne et de sa Documentation quelle que soit la formule d'acquisition de la licence y compris à des fins d'essai gratuit.

Le présent contrat définit les droits et/ou restrictions que vous acceptez en souscrivant à l'utilisation du logiciel.

Si vous êtes en désaccord avec les clauses et conditions de ce contrat, vous n'avez pas le droit d'utiliser ce Logiciel.

Préambule : Protection des données personnelles

Le Logiciel permet, de par sa conception, de stocker, traiter et communiquer des données personnelles en toute sécurité. Il revient au responsable du traitement de vérifier la licéité et la légitimité de ses collectes et traitement de données personnelles selon la législation applicable.

Définitions

Par le terme Logiciel, EASYSCOL entend toutes les applications Logicielles en ligne dont vous avez acquis la licence ainsi que leurs documentations respectives. Par le terme Documentation, EASYSCOL entend tous les documents d'exploitation, quelle qu'en soit la forme, concernant le Logiciel.

Par le terme Licencié, on entend la personne physique ou morale qui a légalement acquis la licence annuelle d'utilisation du Logiciel.

A condition d'accepter les clauses et termes suivants, EASYSCOL vous accorde, en tant que licencié ou utilisateur de la version de démonstration, une licence non-exclusive pour utiliser le Logiciel et la documentation conformément à ce qui est indiqué dans le présent contrat.

En tant que licencié ou utilisateur de la version de démonstration, vous n'êtes pas autorisé à :

Modifier, traduire, reproduire, démonter, désassembler, ni dériver d'une façon ou d'une autre le code source du Logiciel ou de la documentation qui l'accompagne.

Utiliser le Logiciel comme base de préparation pour d'autres programmes informatiques ou travaux connexes. Vendre, offrir en sous-licence, distribuer, octroyer des droits, rendre disponible en vue d'une utilisation par des tiers la totalité ou une partie du Logiciel.

Mettre la totalité ou une partie des fichiers du Logiciel à la disposition d'utilisateurs sur une page Internet sous la forme d'un fichier séparé, réutilisable ou transférable.

Conformité aux spécifications

EASYSCOL garantit que le Logiciel fourni fonctionne conformément aux spécifications du produit. Les concepteurs et programmeurs y ont apporté tous leurs soins. Cela ne saurait exclure que le Logiciel, en raison de sa technicité puisse éventuellement contenir des erreurs de nature à mettre en cause son parfait état de fonctionnement.

EASYSCOL s'efforcera de corriger toute erreur qui lui aura été communiquée et qui serait révélatrice d'un défaut de conformité de la version courante et non modifiée du Logiciel aux spécifications annoncées.

EASYSCOL se réserve le droit de facturer le Client pour toute prestation accomplie par EASYSCOL suite à la

communication d'une erreur par le Client qui se révélerait par la suite imputable à l'équipement, à un Logiciel non fourni par EASYSCOL, ou à une modification du Logiciel.

Limitations de responsabilité

A l'exception des actions pour dommages corporels dans la mesure où elles sont fondées sur une faute ou une négligence d'EASYSCOL, la responsabilité d'EASYSCOL envers le Client pour dommages directs aux termes du présent contrat (quelle que soit la forme de l'action intentée, contractuelle ou délictueuse) ne saurait en aucun cas excéder le montant de la redevance payée par le Client à EASYSCOL pour le Logiciel ou les services donnant lieu à l'action intentée. Certaines juridictions et régions n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation de dommages accessoires ou indirects, les restrictions incluses dans le présent contrat ne sont pas nécessairement applicables à certains clients.

EN AUCUN CAS EASYSCOL NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE QUELQUE DOMMAGE INDIRECT QUE CE SOIT, EN PARTICULIER, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE, POUR PERTE DE DONNÉES, PERTES DE PROFITS OU AUTRES PERTES SIMILAIRES, QUELLE QU'EN SOIT L'ORIGINE ET CE MÊME SI EASYSCOL AVAIT ÉTÉ AVISÉ DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur est seul responsable de la préservation de ses données.

EASYSCOL décline toute responsabilité quant à la perte ou le vol du Logiciel, de ces composants ou des données de l'utilisateur.

Non-respect des obligations

En cas de manquement du respect des obligations du présent contrat ou de non-paiement s'il existe un dû, la partie non défaillante pourra, après mise en demeure écrite préalable, sans préjudice de ses autres droits, soit suspendre immédiatement l'exécution de ses propres obligations aux termes des présentes, soit résilier le présent contrat, 15 jours après la mise en demeure non suivie d'effet. EASYSCOL pourra par ailleurs résilier le présent contrat sans préavis en cas de redressement judiciaire ou liquidation du Client, ainsi que dans tous les cas où le Client viendrait à cesser son activité ou faire l'objet d'une quelconque procédure collective.

Prolongation et résiliation du contrat par le Client

La résiliation ne sera possible qu'à la fin de chaque période annuelle. La redevance annuelle ne fera l'objet d'aucun remboursement et restera acquise à EASYSCOL à titre de clause pénale.

La résiliation s'effectue par lettre recommandée A/R dans les 3 mois avant la fin de l'année scolaire en cours.

En cas de résiliation le client peut continuer à accéder à ses données pendant une durée maximale de 3 ans à partir de la date de réception du recommandé de résiliation.

En cas de non-respect de la procédure de résiliation, les données du client seront automatiquement détruites au 1^{er} octobre suivant l'année scolaire non reconduite.

A défaut d'une demande de résiliation, le contrat est automatiquement reconduit pour l'année scolaire suivante.

Transfert

Le Logiciel ainsi que sa documentation sont non-cessibles et non-transmissibles à toute personne physique ou morale.

Propriété du Logiciel

Le Logiciel reste la propriété exclusive d'EASYSCOL avec tous les droits qui s'y rattachent. Le Client ou utilisateur de la version de démonstration reconnaît que le Logiciel contient des informations confidentielles et des secrets de fabrication d'EASYSCOL et s'engage en conséquence à n'utiliser le Logiciel que pour ses propres besoins internes, à ne pas copier le Logiciel, à prendre toutes les mesures appropriées à l'égard des personnes y ayant accès, que ce soit par voie d'instructions ou autrement, afin de respecter ses obligations aux termes du présent contrat.

Litiges

A l'exception de l'obligation du client de payer EASYSCOL, aucune des parties ne sera responsable de quelque manquement que ce soit dans l'exécution de ses obligations trouvant son origine dans des causes en dehors de son contrôle.

Si une disposition quelconque de ce contrat est déclarée invalide pour quelque raison que ce soit par le tribunal d'une juridiction compétente, les autres dispositions n'en demeurent pas moins valides.

Aucune action, quelle qu'en soit la forme, trouvant son origine dans le présent contrat, ne pourra être intentée par l'une ou l'autre des parties plus de deux (2) ans après la survenance de l'évènement en constituant le fondement.

Le Logiciel peut contenir plusieurs versions du présent contrat de licence d'utilisation, sur différents supports notamment la documentation de l'utilisateur et les mises à jour.

En cas d'ambiguïté ou de contradiction, il faut considérer la version électronique en langue française du contrat de licence d'utilisation incluse dans la dernière version du Logiciel comme la version de référence faisant foi et prévalant sur toute autre version.

Tous les coûts subis par EASYSCOL dans ou en dehors des cours de justice, dans l'éventualité où EASYSCOL serait impliqué dans une procédure ou un différend judiciaire avec l'utilisateur, seront à la charge de l'utilisateur.

Essai gratuit du Logiciel

La version de démonstration est utilisable en ligne gratuitement. Les données sont réactualisées toutes les 24 heures.

Contrat d'utilisation

Le contrat d'utilisation du Logiciel prend effet à la date de signature de la commande par le client et demeure en vigueur pour une durée indéterminée sauf résiliation par le client par lettre recommandée avec accusé de réception, 3 mois avant la fin de l'année scolaire en cours.

Les mises à jour du produit sont incluses dans la licence et durant toute la durée du contrat.

La licence donne accès à l'assistance pour une personne référente dans l'établissement utilisateur.

Livraison

L'ouverture en ligne du logiciel est réalisée dans les 24 heures suivant la réception du bon de commande.

Tarifs

Les prix de Licence annuelle à payer par le client seront ceux en vigueur à la date d'exigibilité du paiement ainsi qu'ils apparaîtront dans le tarif EASYSCOL en vigueur. Toute augmentation de tarif après la date de signature sera notifiée au Client par EASYSCOL avec au moins trente (30) jours de préavis. S'il n'accepte pas l'augmentation proposée, le Client aura la possibilité de mettre fin au Service, objet de l'augmentation, à l'expiration de la période annuelle en cours.

Paiement et agios de retard

Toutes les sommes dues seront exigibles et devront être payées à réception de la facture dès la fourniture du service. Toute somme impayée, en tout ou en partie, à son échéance portera de plein droit intérêts au taux d'escompte de la Banque de France.

Support technique

Le service d'assistance logiciel d'EASYSCOL, ci-après dénommé l'Assistance, est disponible par téléphone et courrier électronique durant les heures ouvrables (9h00-12h00 & 14h00-17h00) du lundi au vendredi sauf le mercredi (9h00-12h00).

Il est accessible par la personne référente du logiciel dans l'établissement dénommée le Client.

L'assistance peut être contactée par le Client pour obtenir de l'aide à l'utilisation du logiciel ou au contrôle du bon fonctionnement de celui-ci.

Sous-traitance de votre traitement de données personnelles

Le Client peut, lors d'une demande d'assistance, sous-traiter à l'Assistance des opérations ponctuelles sur son traitement de données personnelles. Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après dénommé, « le règlement européen sur la protection des données »).

Description du traitement pouvant faire l'objet de la sous-traitance

Le Client autorise l'Assistance à traiter pour son compte les données à caractère personnel nécessaires dans le cadre de sa demande d'assistance.

Les natures des opérations réalisées sur les données sont de l'ordre de l'analyse ou de la restauration de leur cohérence.

La finalité des traitements est l'assistance à l'utilisation du logiciel par le Client. Les données à caractère personnel traitées sont, non exhaustivement, des données nominatives, des coordonnées, des événements de vie scolaire et toutes celles contenues dans le logiciel. Les catégories de personnes concernées sont celles contenues dans le logiciel, non exhaustivement, personnels administratifs, enseignants, étudiants, élèves et/ou responsables. Pour l'exécution des prestations d'assistance, le Client peut mettre à la disposition ponctuelle de l'Assistance la base de données de son logiciel sous contrat.

Obligations d'EASYSCOL vis-à-vis du Client

L'Assistance s'engage à ne traiter les données uniquement pour les seules finalités qui font l'objet du support. L'Assistance s'engage à traiter les données conformément aux instructions documentées du client. Si L'Assistance considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le Client.

L'Assistance s'engage à garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat et à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :

- s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;

- reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

EASYSCOL s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut

Sous-traitance

EASYSCOL s'engage à ne pas sous-traiter ses activités d'assistance.

Droit d'information des personnes concernées et exercice des droits des personnes

Il appartient au Client de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données. Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'Assistance des demandes d'exercice de leurs droits, l'Assistance adressera ces demandes dès réception par courrier électronique au Client.

Notification des violations de données à caractère personnel

L'Assistance notifie au Client toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, par voie électronique. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Mesures de sécurité

EASYSCOL s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- un protocole sécurisé pour l'envoi de base de données ;
- une méthode de connexion temporaire et sécurisée pour ne pas avoir à partager de secrets de connexion ;
- des tests réguliers pour garantir l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité des traitements.

Sort des données

Au terme de la prestation de support relative au traitement de ces données, l'Assistance s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel et toutes les copies existantes dans ses systèmes d'information.

Délégué à la protection des données

L'Assistance communiquera au Client, sur demande, le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données.

Registre des catégories d'activités de traitement

EASYSCOL déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client comprenant :

- le nom et les coordonnées du client pour le compte duquel il agit ;
- les catégories de traitements effectuées pour le compte du Client.

Obligations du Client vis-à-vis d'EASYSCOL

Le Client s'engage à :

- fournir à l'Assistance les moyens nécessaires pour lui apporter le support qu'il demande ;
- documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'Assistance ;
- veiller au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données au même titre que l'Assistance.

Module optionnel de stockage de données volumineuses, de gestion de contenus pédagogiques et de devoirs en ligne

EasyScol met à la disposition des établissements un module optionnel permettant le dépôt et l'échange de fichiers volumineux sous forme d'un 'Drive', entre les enseignants, les parents et les élèves, exclusivement destiné à des contenus pédagogiques.

Cette fonctionnalité permet le dépôt et le téléchargement de fichiers de tout format entre les intervenants mais en aucun cas une lecture en ligne sous forme de streaming ou de bureautique en ligne.

Elle donne l'accès à une gestion de cours en ligne et à un module d'échange de fichiers nécessaire à l'exécution des devoirs attendus par les enseignants.

L'espace réservé est déterminé selon les besoins spécifiques de l'établissement et est réparti équitablement entre chacun des enseignants. Il fait l'objet d'une facturation en fonction de l'espace alloué à l'établissement.

Cet espace de stockage est réservé pour la durée d'une année scolaire. Toutes les données qui y sont déposées sont automatiquement détruites au 1^{er} octobre qui suit la fin de l'année scolaire. Les enseignants sont donc responsables de la sauvegarde de leurs fichiers sur un support personnel avant cette date.

La nature des fichiers déposés sur cet espace doit être pédagogique. EasyScol décline toute responsabilité sur le dépôt de contenus illégaux par les enseignants ou élèves sur cet espace de travail et engagera des poursuites contre l'établissement concerné en cas de non-respect de ces obligations.